



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SEB
Service Eau et Biodiversité
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 16 mai 2022

Objet : Consultation du public relative à la location du droit de pêche sur le Domaine Public Fluvial (DPF) de l'Etat

P.J. : - projet d'arrêté approuvant le cahier des charges relatif au renouvellement général des locations du droit de pêche de l'État au 1^{er} janvier 2023 ;
- projet de cahier des charges relatif au renouvellement général des locations du droit de pêche de l'État en Ille-et-Vilaine au 1^{er} janvier 2023.

Note de présentation du dossier

En application du code de l'environnement et notamment des dispositions des articles L.435-1 à L.435-3 et R.435-2 à R.435-33 de celui-ci, un cahier des charges doit être élaboré pour l'exploitation du droit de pêche de l'État sur les eaux mentionnées à l'article L.435-1 dudit code, au 1^{er} janvier 2023.

L'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 approuve le modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement. Le Préfet de département peut arrêter des clauses et conditions particulières d'exploitation.

Le projet de cahier des charges, soumis à la présente consultation, a été examiné en commission technique départementale de la pêche le 10 mai 2022.

Participation du public

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le présent projet de cahier des charges est soumis à consultation du public sur le « portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine » du 19 mai au 8 juin 2022 inclus.

Les éventuelles observations du public peuvent être transmises dans les mêmes délais à la DDTM par courriel à l'adresse suivante : ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr.

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité



Catherine DISERBEAU